

# PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD CARRIERES ET REMUNERATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE



## LA CDFT OBTIENT L'APPLICATION DE LA REVALORISATION INDICIAIRE POUR TOUTE LA CATEGORIE A

Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

JUILLET 2015

**Mi-juin, la ministre de la fonction publique a présenté un projet concernant les dernières propositions du gouvernement pour les carrières et les rémunérations.**

**La CFDT, alertée par le SCSI, est intervenue dans le cadre des négociations bilatérales pour que ce projet ne s'applique pas uniquement aux attachés mais bien à l'ensemble des cadres de la catégorie A .**

**Aujourd'hui, suite aux interventions de la CFDT, le projet de protocole, présenté le 9 juillet lors d'une ultime réunion, prévoit que « les bornes indiciaires des autres corps et cadres et emplois de toutes les filières, dont la structure de carrière est différente seront revalorisées »**

**Les officiers :  
Catégorie A Type  
(indice terminal 966) avec un niveau de recrutement identique, doivent donc maintenant bénéficier des mêmes avancées que les attachés !**



RECRUTEMENT	IB (IM) 01/01/2015	IB (IM) 2020	ECART IB (IM)	Augmentation de la rém. annuelle brute de début de carrière
<b>Début de carrière</b>				
Attachés (CIGEM)	404 (365)	444 (390)	+ 40 (+ 25)	1 389,09 €
Enseignants (type certifiés)	379 (349)	444 (390)	+ 65 (+ 41)	2 278,10 €
A-type technique	379 (349)	444 (390)	+ 65 (+ 41)	2 278,10 €
<b>Fin de carrière</b>				
Grade de recrutement/grade d'avancement (nouvelle carrière)	Indices IB (IM) fin de grade/carrière 01/01/2015	Indices IB (IM) fin de grade/carrière 2020	ECART (IB/IM)	Augmentation de la rém. brute annuelle en fin de grade/carrière.
Attaché (CIGEM), Enseignant (type certifiés) et A-type technique – Att. Principal, Enseignant hors classe, etc.	966 (783)	1015 (821)	+ 49 (+ 38)	2 111,41 €

### CALENDRIER DES REVALORISATIONS 2016-2020

	1/01/2016	1/01/2017	1/01/2018	1/01/2019	1/01/2020
<b>CATEGORIE A-TYPE</b>					Création d'un dernier échelon dans le 2 <sup>e</sup> grade au 1015

**LE PROTOCOLE A ÉTÉ SOUMIS LE 15 JUILLET AUX CONFEDERATIONS QUI AURONT JUSQU'À FIN SEPTEMBRE POUR SE PRONONCER. LES AUTRES CONFEDERATIONS DEVRONT PRENDRE LEURS RESPONSABILITES...**

**LE SCSI A SAISI LE MINISTRE ET ATTEND L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS POUR UNE APPLICATION AUX CADRES DE LA PN.**